



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP

1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
Tel: (33 1) 45 68 38 14
Fax: (33 1) 45 68 55 15

Division de l'éthique des sciences et des technologies

L'ÉTHIQUE AUTOUR DU MONDE

Conférences itinérantes

La Division de l'éthique des sciences et des technologies (EST) projette d'organiser une série de conférences éthiques dans différents pays du monde. Ces conférences permettront de faire connaître le programme d'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO et constitueront également une plate-forme pour établir des contacts avec des experts et toute personne intéressée dans les Etats membres. Les conférences seront organisées en coopération avec les commissions nationales afin que cet événement bénéficie à toutes les institutions participantes.

Sur la base de ce document, la Division EST invite les Etats Membres à participer à ce projet. Ce document explique les différentes étapes à suivre et les points à traiter pour organiser une conférence.

OBJECTIFS

Une conférence itinérante a deux objectifs :

1. Fournir des informations sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies et diffuser les publications de l'UNESCO en la matière ;
2. Favoriser les relations avec les professionnels et les experts du pays hôte en procédant à des échanges de vues et d'information, en mettant en œuvre les activités de l'UNESCO et en créant un réseau avec une audience ciblée.

FREQUENCE

Un minimum de 10 conférences itinérantes dans des pays de différentes régions du monde en 2004-2005.

MODELE

De manière générale, la conférence sera organisée sur une journée. L'idée de base est que chaque conférence soit organisée selon le même modèle, avec le même programme pour la séance du matin et un programme adapté aux besoins et demandes nationaux pour la séance de l'après-midi. Les moyens à mettre en œuvre pour rendre le programme le plus attractif possible au niveau national afin d'associer des experts, des professionnels, des décideurs politiques et d'autres groupes nationaux pertinents, seront discutés avec les parties intéressées. L'annexe I présente quelques exemples de programme.

Prenant en considération les priorités de l'UNESCO pour le présent exercice biennal, plusieurs options de programmes peuvent être envisagées. La plupart des activités de cet exercice biennal ont trait à l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'enseignement de l'éthique, avec une priorité dans deux régions : l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale. Les conférences organisées dans ces régions porteront donc principalement sur l'enseignement de l'éthique.

Un autre grand chantier du programme de bioéthique pour ces deux prochaines années est l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique. L'élaboration de ce nouvel instrument demande d'entreprendre un processus de larges consultations au niveau international, régional et national. Les conférences itinérantes peuvent servir de cadre à ces consultations auprès des experts nationaux ou régionaux sur les différentes moutures du texte de la future déclaration.

De plus, les conférences peuvent également être l'occasion de discuter des modalités de mise en œuvre des instruments internationaux en matière de bioéthique et de leur transposition dans le droit interne.

PROGRAMME

- Vue d'ensemble des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies
 - Un membre de la Division EST présentera les activités prévues dans les plans de travail, en particulier trois volets du programme : le « Global Ethics Observatory » (base de données comprenant les noms des experts en éthique et des instituts, des exemples de programmes d'enseignement et des exemples de réglementations et lois nationales) ; l'enseignement de l'éthique (établir et mettre en œuvre des programmes d'enseignement de l'éthique, dans un premier temps en Amérique latine et Europe centrale et orientale, et plus tard dans d'autres régions du monde) ; et les conférences itinérantes.
(voir en Annexe II les informations sur la Division EST)
 - Un membre du Comité international de bioéthique (CIB) présentera les travaux du CIB passés et à venir, tels que la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique.
(voir en Annexe III les informations sur le CIB et en Annexe IV et V les informations sur le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et le Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique)
 - Un membre de la Commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) présentera les travaux de la COMEST (développement d'un code de conduite pour les scientifiques, études sur la possibilité d'élaborer une déclaration de principes éthique relatifs à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et sur l'éthique environnementale).
(voir en Annexe VI les informations sur la COMEST)
- Echange de vues avec les représentants nationaux et les professionnels

Différents scénarios sont envisageables :

- **Conférence autour du thème des comités nationaux de bioéthique**
Une des séances de la conférence est consacrée, à l'aide d'exemples de statuts et règles de procédure, à la diffusion d'information sur les comités nationaux de bioéthique, leur mise en place et leur fonctionnement, et à l'échange d'expériences et de littérature ;

- **Conférence autour du thème de l'enseignement de l'éthique**
Une des séances de la conférence est consacrée à la diffusion d'information et d'exemples de programmes d'enseignement, et à la discussion avec des experts afin de déterminer ce qui doit être réalisé dans ce domaine et envisager la création de réseaux ;
- **Conférence autour du thème de l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique**
La conférence est ici l'occasion de mener une consultation avec les experts nationaux (ou régionaux) et de procéder à un échange de vues sur l'approche qui a été choisie, sur la portée et le contenu du texte.
- **Conférence autour du thème de la mise en œuvre des déclarations**
La Conférence générale de l'UNESCO a adopté deux déclarations internationales : la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (1998) et la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003). Une séance de la conférence peut être consacrée à la diffusion d'information sur ces déclarations et à la discussion sur des mécanismes de leur mise en œuvre au niveau national.

ORGANISATION

Afin d'organiser la conférence, l'UNESCO passe un accord avec une organisation hôte. Dans la plupart des cas, ce sera la Commission nationale pour l'UNESCO mais il est possible, dans certains cas, que ce soit une autre institution, telle que le comité national de bioéthique ou une université.

L'organisation de la conférence suivra les étapes suivantes :

- a) Contacter la Délégation permanente auprès de l'UNESCO
- b) Contacter la Commission nationale auprès de l'UNESCO
- c) Contacter le Bureau hors siège approprié
- d) Identifier le souhait d'accueillir une conférence
- e) Identifier les besoins et demandes dans le pays hôte
- f) Rédiger un programme préliminaire
- g) Identifier les participants de l'UNESCO les plus appropriés et les inviter (CIB, COMEST)
- h) Préparer un budget
- i) Conclure un contrat avec l'organisation hôte (si nécessaire)
- j) Annoncer la conférence
- k) Distribuer les documents : textes de présentation, livres et publication

SUIVI

A l'issue de la conférence, un projet de rapport sera préparé par la Division EST, qui sera transmis à l'organisation hôte. Il ne sera pas publié mais sera inclus dans le rapport final qui sera publié après une première série de conférences, afin d'évaluer ce projet et de l'améliorer pour les conférences futures.

Dans les cas où la conférence servira de cadre à une consultation pour l'élaboration de la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, un rapport plus complet sera rédigé afin de pouvoir être utilisé dans le contexte général du processus de consultation.

BUDGET

L'UNESCO prendra en charge les voyages et frais de séjour du membre du CIB, de la COMEST et du Secrétariat participant à la conférence.

L'organisation hôte prendra en charge :

- les frais afférents à la conférence (séjour, repas, services et locaux)
- les frais relatifs aux invitations
- les frais de voyage et de séjour des experts nationaux
- l'interprétation si nécessaire

Le nombre d'experts nationaux invités sera déterminé en fonction des besoins et souhaits du pays hôte. Par exemple, si la conférence a lieu dans le cadre des consultations menées pour la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, des experts d'horizons différents pourraient être invités afin de refléter la diversité de pensée et les différentes traditions du pays (ou de la région). Dans ce cas, entre 40 et 100 experts pourraient être invités.

Si la conférence est consacrée à l'enseignement de l'éthique, les experts participants seront très probablement des professeurs d'université engagés dans l'enseignement de l'éthique. Dans ce cas, entre 20 et 40 experts pourraient être invités.

PLANNING PRELIMINAIRE

- Début février 2004, un premier calendrier de conférences devrait être établi. Il est important de pouvoir établir le plus rapidement possible les dates et lieux de toutes les conférences pour 2004-2005, afin de pouvoir commencer dès maintenant à organiser chaque conférence ;
- Le calendrier détaillé indiquera le nom et les coordonnées de la personne de la Division EST responsable pour la planification et l'organisation de chaque conférence. Le Directeur de la Division EST coordonnera et supervisera l'organisation de chaque conférence afin qu'une approche commune soit suivie ;
- Dans une première étape, un rendez-vous sera pris avec la délégation permanente auprès de l'UNESCO, qui par la suite informerait la commission nationale auprès de l'UNESCO.

PROGRAMME

La liste des pays qui figure ci-dessous est provisionnelle et par conséquent susceptible de modification. Des contacts préliminaires ont déjà été pris avec les délégations permanentes afin de déterminer si les pays envisagés souhaitent organiser une conférence. Les dates indiquées sont également susceptibles de modification.

Si la conférence sert de cadre à une consultation nationale sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, considérant le calendrier d'élaboration de la déclaration, la conférence devra nécessairement avoir lieu avant la fin de l'année 2004.

Il est prévu qu'un premier calendrier détaillé avec les dates et lieux des conférences pour 2004-2005 soit établi début février 2004.

2004

Conférence prévue : **PAYS-BAS** : 18 mars 2004 (thème : consultation sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique)

Des conférences ont été envisagées dans les Etats membres suivants :

- **CANADA** (thème : consultation sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique)
- **CROATIE** (thème : enseignement de l'éthique)
- **IRAN** (thème : consultation sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique)
- **JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE** (thème : comités nationaux de bioéthique)
- **MEXIQUE** (thème : enseignement de l'éthique)
- **PARAGUAY** (thème : enseignement de l'éthique)
- **PORTUGAL**
- **SUISSE** (thème : consultation sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique)
- **TURQUIE** (thème : consultation sur la future déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique)
- **ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

2005

Des conférences ont été envisagées dans les Etats membres suivants :

- **BURUNDI**
- **CUBA** (thème : enseignement de l'éthique)
- **JAPON**
- **POLOGNE** (thème : enseignement de l'éthique)
- **REPUBLIQUE DE COREE**
- **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**
- **OUGANDA**
- **SWAZILAND**

ANNEXE I

Exemples de programme

1ER EXEMPLE : thème de la conférence : **consultation dans le cadre de l'élaboration de la déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique**

Séance du matin (9h30 – 12h30): **Le programme de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO**

Discours d'ouverture et de bienvenue

- Ministre et Commission nationale pour l'UNESCO

« l'UNESCO et ... (Etat membre) »

- Représentant du pays hôte auprès de l'UNESCO

« Le Comité international de bioéthique (CIB) »

- Michèle S. Jean (Canada), Présidente du CIB

« La Commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) »

- Jens Erik Fenstad (Norvège), Président de la COMEST

« Les activités de l'UNESCO en matière d'(bio)éthique »

- Henk ten Have (UNESCO), Directeur de la Division de l'éthique des sciences et des technologies

Séance de l'après-midi (14h30 – 18h00) : **Consultation dans le cadre de l'élaboration de la déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique**

« La déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique »

- Présentation des différentes étapes de l'élaboration
- Diffusion du texte tel que rédigé au moment de la conférence

Consultation des experts nationaux

- Brève introduction et présentation des experts invités
- Discussion avec les experts sur le texte

2E EXEMPLE : thème de la conférence : **enseignement de l'éthique**

Séance du matin (9h30 – 12h30): Le programme de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO

Discours d'ouverture et de bienvenue

- Ministre et Commission nationale pour l'UNESCO

« l'UNESCO et ...(Etat membre) »

- Représentant du pays hôte auprès de l'UNESCO

« Le Comité international de bioéthique (CIB) »

- Michèle S. Jean (Canada), Présidente du CIB

« La Commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) »

- Jens Erik Fenstad (Norvège), Président de la COMEST

« Les activités de l'UNESCO en matière d'(bio)éthique »

- Henk ten Have (UNESCO), Directeur de la Division de l'éthique des sciences et des technologies

Séance de l'après-midi (14h30 – 18h00) : L'enseignement de l'éthique

« Le programme de l'UNESCO en matière d'enseignement de l'éthique »

- Henk ten Have (UNESCO), Directeur de la Division de l'éthique des sciences et des technologies

« Expériences en matière d'enseignements de l'éthique »

- Intervenants du pays hôte

« Exemples de programmes d'enseignement de l'éthique »

- Intervenants du pays hôte

« Mécanismes d'amélioration de l'enseignement de l'éthique »

- Intervenants du pays hôte

Débat

Clôture

ANNEXE II

La Division de l'éthique des sciences et des technologies de l'UNESCO

Dès sa création, l'UNESCO a été désignée comme la conscience des Nations Unies. Au seuil du XXI^{ème} siècle, la mission éthique qui incombe à l'UNESCO, dans un monde soumis à des mutations fondamentales, apparaît tout aussi importante, sinon davantage, qu'elle ne l'était lors de sa fondation, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

L'actuelle révolution des connaissances scientifiques et des technologies met en évidence le fait que le progrès scientifique débridé n'est pas toujours éthiquement désirable. Le Programme de l'UNESCO sur l'Éthique des sciences et de la technologie reflète cette préoccupation ayant pour but l'encadrement de ce progrès dans un contexte de réflexion éthique en tenant compte du patrimoine culturel, légal, philosophique et religieux des diverses communautés humaines. L'Éthique des sciences et de la technologie, comprenant le Programme de Bioéthique et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) est un des cinq programmes prioritaires de l'UNESCO.

Avec son Programme de Bioéthique, l'UNESCO s'occupe des questions éthiques, légales et sociales concernant le progrès des sciences du vivant, en particulier la génétique. Le Programme est constitué du **Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB)** et du **Comité intergouvernemental de bioéthique de l'UNESCO (CIGB)**, les seules instances internationales en matière de bioéthique. Le premier grand succès du programme a été l'adoption en 1997 de la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* – que l'Assemblée Générale des Nations Unies a fait sienne en 1998 – puis l'adoption en 2003 de la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines*.

La réflexion éthique de l'UNESCO s'est élargie, depuis quelques années, à de nombreux domaines scientifiques et sociaux. L'éthique des sciences de la vie et des biotechnologies est certes un pan essentiel de cette réflexion, mais elle ne couvre pas tout le champ de l'éthique des connaissances scientifiques. C'est pourquoi la **Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)** fut créée en 1998. La COMEST a comme objectif la formulation de principes éthiques pour la prise de décisions, sur des critères autres que des critères économiques dans des domaines sensibles comme : le développement durable ; l'utilisation et la gestion de l'eau douce ; la production, distribution et usage de l'énergie ; l'exploration et la technologie de l'espace; et des questions sur les droits, les régulations et l'équité concernant la croissance rapide de la société de l'information.

Division de l'éthique des sciences et des technologies

M. Henk ten Have

Directeur

Tél. : 33 1 45 68 38 14

Email : h.tenhave@unesco.org

Mme Roza Agrane

Secrétariat

Tél. : 33 1 45 68 49 98

Email : r.agrane@unesco.org

Section de bioéthique

Mme Sabina Colombo

Spécialiste du programme

Tél. : 33 1 45 68 38 03

Email : s.colombo@unesco.org

Mme Orio Ikebe

Spécialiste adjoint du programme

Tél. : 33 1 45 68 49 94

Email : o.ikebe@unesco.org

Mlle Caroline Munier

Spécialiste adjoint du programme

Tél. : 33 1 45 68 44 28

Email : c.munier@unesco.org

Mme Leonie Ruthberg-Treguer

Secrétariat

Tél. : 33 1 45 68 39 39

Email : l.treguer@unesco.org

Mlle Diana Body Lawson

Secrétariat

Tél. : 33 1 45 68 44 79

Email : d.body.lawson@unesco.org

Section de l'éthique des sciences et des technologies

Mme Simone Scholze

Spécialiste du programme

Tél. : 33 1 45 68 45 94

Email : s.scholze@unesco.org

M. Massimiliano Lattanzi

Spécialiste du programme

Tél. : 33 1 45 68 38 38

Email : m.lattanzi@unesco.org

M. Julien Tort

Spécialiste adjoint du programme

Tél. : 33 1 45 68 38 04

Email : j.tort@unesco.org

Mme Elaine Kuok

Young professional

Tél. : 33 1 45 68 49 99

Email : e.kuok@unesco.org

Mme Melissa Anderson

Secrétariat

Tél. : 33 1 45 68 38 58

Email : m.anderson@unesco.org

ANNEXE III

Le Comité international de bioéthique (CIB)

Créé en 1993, le Comité international de bioéthique (CIB) est composé de 36 experts indépendants qui encadrent les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes de dignité et de liberté de la personne humaine.

Unique instance au niveau international, le CIB a pour fonction d'approfondir la réflexion éthique en exposant les enjeux en présence, sans pour autant condamner telle ou telle position. C'est à chaque pays, notamment au législateur, qu'il revient d'opérer des choix de société, dans le cadre des législations nationales.

Quelles sont les tâches du CIB ?

1. Il favorise la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie, leurs applications, et encourage l'échange d'idées et d'information, notamment par l'éducation.
2. Il encourage des actions de sensibilisation de l'opinion, des milieux spécialisés et des décideurs, publics et privés, intervenant dans le domaine de la bioéthique.
3. Il coopère avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernées par les questions posées par la bioéthique ainsi qu'avec les comités nationaux et régionaux de bioéthique et instances assimilées.
4. Il contribue à la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain sur les droits de l'homme et la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines ainsi qu'à la diffusion des principes énoncés dans ces déclarations.

Comment fonctionne le CIB ?

Depuis 1998, les Statuts du CIB définissent son mandat, sa composition, etc.

Le Directeur général de l'UNESCO convoque le CIB au moins une fois par an. Lors de ses sessions et grâce à ses groupes de travail, le CIB produit des rapports, avis et recommandations sur des questions spécifiques, qui sont largement diffusés et soumis au Directeur général afin qu'il les transmette aux Etats membres, au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

Comment sont désignés les membres du CIB ?

Le Directeur général désigne les 36 membres du CIB qui siègent à titre personnel pour un mandat de quatre ans. La sélection est faite en tenant compte de la diversité culturelle, d'une répartition géographique équitable et des spécialistes proposés par quelques Etats dans les domaines des sciences de la vie et des sciences sociales et humaines, notamment des sciences juridiques, des droits de l'homme, de la philosophie, de l'éducation et de la communication.

Quelles sont les activités en cours ?

Conformément au mandat donné par la Conférence générale, le Directeur général a chargé le CIB de l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique. En 2004-2005, le CIB va donc concentrer ses activités autour de ce nouveau chantier. L'élaboration de ce nouvel instrument sera entreprise en étroite consultation avec le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et avec la participation de tous les acteurs concernés (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, institutions nationales).

En application de l'article 25 de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, qui stipule que le CIB et le CIGB « devraient être responsables, en concertation, de son suivi et de l'évaluation de sa mise en œuvre », le CIB travaillera également sur la mise au point d'un plan de mise en œuvre de la Déclaration en coopération avec le CIGB.

ANNEXE IV

Le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)

Le CIGB a été créé en 1998, en vertu de l'article 11 des Statuts du CIB. Le CIGB est composé de 36 Etats membres dont les représentants se réunissent au moins une fois tous les deux ans pour examiner les avis et recommandations du CIB. Il informe le CIB de son point de vue et soumet ses opinions, ainsi que ses propositions concernant la suite à donner aux avis et recommandations du CIB, au Directeur général afin qu'il les transmette aux Etats membres, au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

Quels sont les Etats membres du CIGB ?

Allemagne	Finlande	Nigeria*
Arabie Saoudite*	France	Pakistan*
Azerbaïdjan	Ghana	République de Corée*
Belgique	Inde*	République islamique d'Iran
Brésil	Indonésie	Royaume-Uni*
Canada*	Jamahiriya arabe libyenne	Swaziland
Chili	Italie*	Thaïlande*
Chine*	Kenya	Tunisie*
Costa Rica*	Lettonie	Togo
Egypte*	Malawi	Uganda*
Etats-Unis d'Amérique*	Mexique*	Uruguay
Fédération de Russie	Mozambique*	Venezuela*

* États élus à la 32e de la Conférence générale de l'UNESCO. Ils sont membres du CIGB jusqu'à la fin de la 34e session (automne 2007). Les autres restent membres jusqu'à la fin de la 33e session (automne 2005).

Comment sont désignés les Etats membres du CIGB ?

Les 36 Etats membres sont élus par la Conférence générale de l'UNESCO, tenant compte de la diversité culturelle et d'une répartition géographique équitable. Les membres siègent pour un mandat d'environ quatre ans, de la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente.

ANNEXE V

The United Nations Inter-Agency Committee on Bioethics

The need for international engagement and dialogue between different international bodies is increasingly felt in the field of bioethics. The Director-General of UNESCO therefore took the initiative of proposing to the Secretary-General of the United Nations, Mr Kofi Annan, the creation of an inter-agency committee on bioethics composed of intergovernmental organizations within and outside the United Nations system, to improve the coordination of activities carried out by the various organizations in the field of bioethics and avoid duplication.

Further to a consultative meeting convened by UNESCO on 17 September 2001, the UN Inter-Agency Committee on Bioethics was established in March 2003, with UNESCO acting as Permanent Secretariat.

What is the composition of the Inter-Agency Committee?

Members: The United Nations¹ and those specialized agencies² that have developed programmes in, or carry out specific activities focusing on bioethics, including its human rights aspects and other related issues;

Associate Members: Other international and regional intergovernmental organizations and institutions outside the United Nations system,³ particularly regional agencies of developing countries, engaged in activities relating to bioethics, including its human rights aspect and other related issues. The Inter-Agency committee may extend Associate Membership to organizations and institutions that have requested such membership and meet these criteria.

What are the goals of the Inter-agency Committee?

- a) To provide a forum for debate and exchange of information in the field of bioethics and related issues, with special attention to the human rights aspects;
- b) To regularly examine the human rights aspects of bioethics and related issues;
- c) To examine topics and issues in the field, in order to identify where concerted or joint efforts would be beneficial and where major gaps and constraints affecting cooperation in the field need to be addressed;
- d) To promote coordination of activities undertaken in this field by the United Nations and its specialized agencies;
- e) To actively encourage cooperation among the Members and Associate Members in this field;
- f) To facilitate collaboration in the field with other intergovernmental and international organizations, particularly developing-country regional agencies, in order to promote bioethics activities both at national and regional levels, including capacity-building initiatives.

¹. UNHCHR, UNICEF, UNU, etc.

². FAO, ILO, UNESCO, WHO, WIPO, WTO, etc.

³. ALESCO, ASEAN, CoE, EC, OAS, OAU, OECD, ICGBE.

ANNEXE VI

The World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology (COMEST)

At its twenty-ninth session in October-November 1997, the General Conference of UNESCO approved the creation of the World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology (COMEST). The establishment of such a body reflects the increasing importance of ethical reflection in the light of the cultural and social effects of the rapid development of scientific knowledge and technology.

As a unique forum of reflection, the task of COMEST is to formulate on a scientific basis ethical principles that can shed light on the various choices and impacts occasioned by new discoveries, and the values at stake. It seeks to motivate scientists by adding an ethical dimension to their intellectual freedom.

Composed of prominent independent figures from different regions of the world and from various scientific disciplines, the Commission has a consultative rather than a prescriptive function. In carrying out its mandate, it makes every effort to ensure that attention is paid to signs indicating risk situations.

UNESCO acts as forum for the Commission's reflection and action, both international and interdisciplinary. In this space, actors from both the industrialized world and developing nations can join together to seek answers to common concerns.

The COMEST is mandated to:

- be an advisory body of UNESCO;
- be an intellectual forum for the exchange of ideas and experience;
- detect on that basis the early signs of risk situations;
- promote dialogue between scientific communities, decision-makers and the public at large

In order better to achieve these aims, COMEST founded four Sub-Commissions that have focused their work during the past years on:

- the ethics of freshwater
- the ethics of outer space
- the ethics of energy
- the ethics of the information society

An innovative approach

Since January 2002, COMEST has adopted an innovative approach, based on the work accomplished by the four Sub-Commissions. The focus given seeks to advance ethical reflection and amplify the study of the issues by bringing them into the broader perspective of environmental ethics and sustainability.

In addition to this new focus, COMEST, along with other relevant international bodies, has organized a Working Group that will provide the necessary advice on how to integrate ethics and responsibility in scientific training.

The challenge of COMEST is to engage the scientists of the world in the increasingly important quest that will help forge a new social contract between science and society.

